

VILLE DE HOUDAN

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
YVELINES

MAIRIE de HOUDAN

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE N° 2023-ART-PM-080

PORTANT règlementation provisoire de la circulation et du stationnement

97 Rue de Paris

Le Maire de la Ville de HOUDAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 à L2216-2,

Vu le Code de la Route notamment les articles R417-10, R417-12

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la délibération du conseil municipal n°9/2022 rendue en séance ordinaire du 17 Février 2022 portant approbation de la convention de délégation de la fourrière municipale,

Considérant la demande déposée par SAS PECQUENARD PERE & FILS, pour travaux couverture et maçonnerie au n°97 Rue de Paris,

Attendu qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien du bon ordre et de la sécurité publique ARRETE

ARTICLE 1 : Du Mardi 11 Avril 2023 08h00 au Vendredi 28 Avril 2023 18h00 la SAS PECQUENARD & FILS est autorisée à occuper la voie publique pour travaux de couverture situé au n°97 Rue de Paris.

ARTICLE 2 : Durant la période d'occupation autorisée, le stationnement sera neutralisé sur 04 emplacements du n°93 au 99 Rue de Paris le temps de la manutention.

ARTICLE 3 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dument assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Les agents de la police Municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Arrêté dont une ampliation sera adressée pour information au centre de secours de Houdan.

Houdan le 12/04/2023

Pour le Maire et par délégation

Jean-Pierre LEHMULLER

Adjoint délégué à la circulation et au stationnement

Publié le 13/04/2023